DIRECTRICE : M Eug. GUILLAUME.

LA TENSION RUSSO-JAPONAISE LES BUDGETS DE L'AIR

Ses trois causes : Les Pêcheries de Kamchatka, l'Empire de Sinkiang et le Barrage de l'île de Sakhaline

A propos de la tension russo-japonaise, fiante, combiée par la famine, et ce fut qui menace depuis si long-emps la paix a ce moment-là, que certains esprits en Extrême-Guent, et peut-être celle du (α) bien avertis », penacernt pouvoir dismonde entier, on a maintes fois passe cerner les dessous de « la question de en revue les principaux problèmes qui Sinkiang », separent ces deux grandes puissances. Car l'affaire prenait es proportions

en Asie et l'une des parties est toujours Orient, A la fin, comme cela doit fafaie

Japon, au sujet le deux questions, qui dans la realité, devraient ressortir du

La question de Sinkiang

sentre-tuérent avec une diligence extra-

DE LA PROFESSION

■ PRÉFÉRÉE ■

2.000 prix valant plus

de 250.000 fr.

Le timbrage des enveloppes an cachet de notre Concours s'effectue avec ordre et méthode. Le travail est mené avec toute la célérité désirable et nous prévoyons qu'il sera terminé aujourd'hui Mardi. Aussitôt ce stade passé, no équipes procéderont à l'ouver-

ture des enveloppes et en

extrairont les Bulletins de

Réponse.

Il s'agit de l'Empire de rinkiang et du

domaine des romans policiers.

separent ces deux grandes puissances.

Le public europeen est au courant de ce d'une « question politique », diplomatique se passe autour de l'affaire des Chemins de fer de l'Est chinols et de celles des Péchertes de la baie de Kamchatka, les Japonais tandis que ceux-ci des Péchertes de la baie de Kamchatka, les Japonais tandis que ceux-ci des Péchertes de la baie de Kamchatka, les Japonais tandis que ceux-ci des Péchertes de la baie de Kamchatka, les Japonais tandis que ceux-ci des Péchertes de la baie de Kamchatka, les Japonais tandis que ceux-ci des Péchertes de la baie de Camchatka, les Japonais tandis que ceux-ci des Péchertes de Sinkiang était financée par Moscou, datuellement le Japon et la Republique dans le dessein apparent de faire « Les Japonimordiales, mais il en est d'autres dont l'autres de l'Empire de Sinkiang et l'Empire de Manier de l'autres de l'Empire de Manier de l'autres primordiales, mais il en est d'autres dont nais veulent creer un Empire de Sinimportance est plutôt psychologique que
pointique, étant donne que ieurs seules
custences jette une lumière particulière
su l'état d'esprit qui règne aur les rives
du Pacifique.

L'atmosphère y est surchauffee... C'est
pourquoi l'opinion publique des deux
d'une république soviétique de Sinkians,
pays attache un interêt particulier au
que moindre des évenements qui se produit
d'une grande offensive dans l'Extrèmeca Asie et June des parties est conjours. (Forth, à la fin comme cels duit fetale.



AU SÉNAT

ET DE LA GUERRE

ONT ÉTÉ ADOPTES

UNE IMPORTANTE INTERVENTION

OU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Après avoir voté un projet de loi pro rogeant jusqu'au ler janvier 1945 le déla prevu par la loi du ler juin 1924 et qu applique aux départements recouvrés li legislation usuelle dans le reste de li

cuscussion du ologet.

Celui des Colonies a été adopté, après jue le rapporteur edt signalé une atte-nation de la crise économique dans nos ossessions « qui deviennent, dit-il, nos neilleurs clients » (Appl.).

LE BUDGET DE L'AIR

Le Senat aborde aussitôt l'exame u budget de l'Air

Le générai HIRSCHAUER, rapporteur



Le problème de Sakhaline

Les polémiques sur Sinkiang s'étaient à peine apaisees que l'on commença à parier du problème du barrage de l'île d's Sakhalin.c. Cette île se trouve située dans le nord du Japon qui possede sa Il y a quelque temps, une révoite a partie méridionale, tandis que la Russie

Il y a quelque temps, une révoite à calcité en Chine, dalls la province de Sinkiang. Une affaire d'apparence sans importance, pusqu'oc est habituté à ce qu'un géneral chinols, dont la digestion nest pas perfaite, se décide d'un moment à l'autre a s'opposer au gouvernement central de Nankin. Les evénements de Sinkiang ae succederent selon la règle biet, établle. Des généraux ambitieux et mécontents formèrent une clique : ils reunirent leurs memenaires et partirent à la conquête de la provi re entière. Plus tard, un desaccord surgir au sein di gouvernement provisiore, et les genéraux dont tout le monde cubis le nom, seintre-tuèrent avec une diligence extra-

SOUS les vagues d'une anarchie terri- (LIRE LA SUITE AN DEUXIEMA PAGE) (LIRE LA SUITE EN DEUXIEMA PAGA)

L'Empereur au Japon (a gauche) ayant a cote de tui le general TAKASHI HISHIKARI, commandant en chej les troupes japonaises, assistant à des nianœuvres militaires. prête à accuser l'autre, dès qu'elle prend connaissance d'un fait, dont elle ne connaissance d'un fait, dont elle ne connait pas l'origine et auquel e.le ne s'interesserait point, si des rapports normaux existaient entre les deux pays. A cet egard, il est caraccensique de rendre compte des polemiques de Presse qui se deroulaient avec une violence particulière entre la Russie et le Japon, au sujet 'le deux questions, qui

ilsable pour la défense aérienne du ter-

nioire
a Il importe, dit le sénateur de la Moselle, que la France ne se laisse pas distancer, ni surciasser. Le général Hirachauer fait observer que le Sénat est
en droit de réciamer une organisation
de la guerre aerienne qui, prévue dans
ses moindres détails, réponde aux crédits démandés. »

Intervention de M. de la Grange

M. DE LA GRANGE insiste sur la nécessité de ne consacrer qu'une assez sible partie des crédits du programme riennal aux prototypes de transition et le réserver la plus importante aux appa-

Que deviendront les émigrants si le retour à l'Allemagne est voté?

AVANT LE PLÉBISCITE SARROIS

L'Association française de la Sarre demande le regroupement des Sarrois fidèles au régime international sur un territoire autonome

L'Association française de la Sarre a adopté l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil d'administration de l'Association française de la Sarre, réuni sous la présidence de M. Jacques Bardoux, membre de l'Institut, exprime à Sir John Simon ainsi qu'à M. Pierre Laval, les sentiments de respectueuse gratitude avec l'esquels les adhérents et administraturs ont appris qu'une police internationale assurerait le maintien de l'Ordre et la sincerité du vote avant, pendant et après le plébiscite sarrois.

» Il voit dans cette decision la preuve que la S. D. N., lorsqu'elle est en presencé du ma accord franço-britannique, est capable de faire respecter, contrairement à l'opinion de ses détracteurs, l'ordre et la paix dans une marche frontiere.

» Mais, attendu que cette sécurité et l'anguis, desormais associés dans une couvre sarrois de justice et de pacifica-tiere.

L'INCIDENT DE SARREBRUCK On mande de Sarrebrück que l'incident de dimanche, au cours duquel un offlicer angiais a blessé un Sarrois, occupait dans la presse, hier matin, une large place.

s Sans savoir, dit ce journal, ce qui s'était passe, les nazis ont insulté l'offi-cier et l'ont malmené. Quelques minutes plus tard, les nazis étaient rejoints par d'autres de leur service d'ordre, qui avaient été alertés. De toutes leurs for-ces, ces gens se sont jetes sur l'officier, sous prétexte que celui-ci avait voulu établir un procès-verbal de cette affaire. A Il a été tellement malmené qu'il a

» Il a été tellement malmené qu'il a dû sortir son revolver avec lequel il a tiré par terre pour effrayer la foule. Alors la fureur des nazis n'a plus connu de bornes. Plusieurs d'entre eux ont cherché à lui enlever son revolver et au cours de la bagarre, deux coups de feu sont partis. L'officier a été blessé si grièvement au visage qu'il a perdu con-naissance.

Une démarche du chef-adjoint

du Front allemand

par le Chei adjoint du iront auguntau.

M. Nietmann, auprès du memore hollondais de la commission de piébiscite
M. Iongh, pour protester de la marier
la plus énergique contre l'attitude de
l'officier anglais, en même temps, M.
Nietmann auvait exicté à côté des pour

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)



propagende atlemande s'intensitie dans la Sarre. C'est ainsi qu'on peut voir la place de Sarrebruck, devant les Mines Domaniales, un panneau en sapin au centre duquel tigure une attiche : « Noël allemand en Sarre ».

BONY A DONNÉ SA DÉMISSION d'inspecteur de la S. N.

« J'ai été victime de la plus injuste des légendes », écrit-il au ministre de l'Intérieur

Le « Général Anzeiger », anti-hitlérien, affirme qu'au moment de l'accident, les quelques passants qui s'étaient rassen-biés au tour d. l'automobile, ont reçu sojidain du renfort d'un certain nombre de nazis sortant d'un café situe à proximilé. Pierre Bony a adressé hier sa démis-on d'inspecteur principal de la Sureté ationale au ministre de l'Intérieur aus les termes suivants ;

« M. le ministre de l'interieur, Direction de la Sûreté genérale,
» J'ai l'honneur de vous adresser ma démission d'inspecteur principal de police mobile, officier de police judiciaure,
fonction à iaquelle j'ai été nommé par
arrêté de M. le garde des sceaux, ministre de la Justice, et de M. le ministre
de l'Intérieur en date du 12 juin 1990,
pris conformément à l'article 9 du code
d'instruction criminelle, modifié par la
loi du 5 juillet 1992, comme de toutes
autres fonctions pouvant. depuis 1918.
» Cette décision se justifie par
tout d'aborte à la Sûreté nationale.
» Cette décision se justifie par
tout d'abord que je continué à émarger
au bureau de cette administre inactivité
totale et que rien le que se sui, depuis six
que je suis, depuis six mois en mactivité
totale et que rien le che permet de perser que cette activité, qui, seule, justifie
un bref délai.
» L'autre part, il existe un fait nou-

un palement, pulsse être reprise uni un bref délai.

D'autre part, il existe un fait nou veau : on semble vouloir faire à mes de pens le procès de la Sûreté nationale. pens le proces de la Sureic instantale.

» Désireux que la justice qui doit
m'être rendue soit, après un an de cajomnies, aussi complète que l'ont été
sans mesure les accusations dont j'ai été
l'objet, j'entends me présenter désormais devant mes juges en simple citoyen

sans mesure les accusations dont j'ai ete l'objet, j'entends me présenter désormais devant mes juges en simple citoyen qui défend ses droits, sans que la maismité publique puisse m'accuser ou me soupconner de bénéfucir d'une protection quelconque.

» Enfin, il me paraît indispensable, pour pouvoir me défendre avec l'efficacité nécessaire devant le minutieux acharnement de mes adversaires, de re couvrer une liberté totale et de me dégager des nécessités d'une discipline que je n'ai que trop respectée sans trouver par allieurs, dans certaine circonstance en contre partie, la franchisor de la maintestation d'une simple et banale vérifier de la contre de la contre

tier.

> Veuilles agréer, etc...

APRÈS LE DRAME DE BRACONNAGE DE BOURLON

Les deux inculpés out été écroués à Arras



Le garde chasse FAILLE,

tement subt un interrogatoire d'identité de l'honorable M. Dautriche, juge d'ins-truction et n'ont pas manqué de donner chacun une version tout à fait différen-te de l'autre.

compte de Cardona.

Vanbrabander déclare qu'il se trouvait chez Cardona quand celui-ci lui offiti d'aller chasser le faisan dans le bois.

Il fut ainsi question du garde Faille et Cardona aurait répondu : « Si Faille nous embéte on le recevra à coups de fusil ».

C'est ainsi qu'au cours de la battue et de la rencontre sous bois, Vanbrabander aurait décharge par deux fois



CARDONA et VANBRABANDER,

onsell.

Il y a une chose certaine, c'est que les deux braconniers étaient capables du pire dans leur randonnée sous bois et il s'en est failu de peu qu'on eut une mort à déplorer.

Ver dans braconniers ont été placés

UN INSPECTEUR DE LA SURETÉ ARRÊTÉ POUR ESCROQUERIES A STRASBOURG

On mande de Strasbourg qu'un inspec-teur de la sûreté, nommé Florent Kief-fer, 32 ans, a été arrêté sous l'inculpa-tion d'escroqueries et d'abus de con-ligance.

l'ance. La plus grande discrétion est observée sur cette affaire. On croit que l'instruc-tion révèlera de nouveaux chefs d'incul-nation.

UN CHAUFFEUR BRULÉ VIF SUR LE SIÈGE DE SON AUTO

suites les plus sévères, des mesures pré-ventives « pour que la population de la Sarre soit, à l'avenir, à l'abri de tels incidents. »

AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

UNE INFANTICIDE de Campagne-lez-Hesdin condamnée à deux ans de prison avec sursis

Hier comparaissait devant les jurés du Pas-de-Calais Gilberte Boulet, 23 ans, née à Rang-du-Filers, épouse de M. Longo, exercant la profession de cuisi-nière à l'hôpital de Campagne-les-Headin,

Headin.

En octobre dernier, pendant un congé de la cuisinière, une domestique habitant la chambre voisine et incommodée par une odeur anormale, foulla les armoires de Gilberte Boulet et découvrit dans une boite en carton le cadavre d'un enfant nouveau-né, dissimulé sous un amas de papiers.

De l'enquête ouverte sur-le-champ à la suite de la dénonciation, il résulte que cet enfant, né viable, en octobre 1933, a pour père un sous-officier du 43° R.I. à Lille, qui aurait toujours refusé la ma-

Les renseignements fournis sur le compte de l'accusée ne lui sont pas défavorables. Elle avait néanmoins la réputation d'avoir des mœurs légères. Elle est accusée d'avoir volontairement donne la mort à son enfant nouveau-

La mansuétude d'un président

L'audience a été présidée par M. le Conseiller Mage, M. Martin occupait s siège du ministère public et Mº Martel assurait la défense de l'infanticide. Dès le début de l'interrogatoire, le président, plein de mansuetude, adjure



ccusée de dire toute le vérité, seul moyen de meriter l'indulgence des jures.

D'excellente famille, elle fit la connaissance d'un sous-officier alors qu'elle devait se marier avec un autre. Elle reconnait d'ailleurs, par la suite, tout ce qu'on iui reproche. Elle le fait d'uns voix si tremblante et si basse que le président des débats l'invite à s'assour.

C'est ainst qu'elle avoue avoir étouffé son enfant, du sexe féminin, sitôt après sa naissance. Elle le garda ainai pendant près d'un an dans une botte à chapeau jusqu'au jour ou elle demanda un congé de cinq jours pour épouser celui qui est aujourd'hui son mari.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

LE PRIX DU PAIN baissera le 24 décembre dans le Nord

Cette décision a été prise par l'Union des Artisans boulangers du département

On nous communique:

On nous communique;
« Une assemblée extraordinaire des présidents et délègués des vingt-quatre syndicats de maitres-boulangers affiliéa à l'Union des artisans boulangers du Nord, s'est tenue à Lille, salle du Cafe Français Elle était présidée par M. Albert COUSTENOBLE, entouré de MM. Paul Lesne, Luclen Huré et Gabriel Ta-quet, vice-présidents. » Il a été décidé d'encourager, comme en 1934, l'exposition de matériel de bou-langerie à la Foire commerciale de Lille 1935. » L'assemblée a enregistre avec saits-

» L'assemblée a enregistré avec satis-faction le vote de la Chambre prore-geant d'une année le régime actuel du pain frontalier.

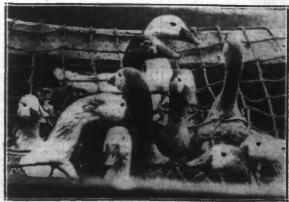
pain irontailer.

» Après un expose détaillé des évé-cements qui viennent de libérer le mar-ché du ble par l'abolition du prix mini-mum, les représentants qualifiés des ar-tisans boulangers du Nord ont pris les importantes décisions suivantes;

> 1º Tous les boulangers du département serent invités à baisser le prix du pain la lund 24 décembre. Ce prix sera fixé d'après le cours réel de la farine de bonne qualité au marché de Lille, mercradi prechain. Les persennalités auterisées du négoce et de la mineterie serent invitées à déterminer ce cours : seron; invitese a asterminer es sours; 2 ° La fabrication d'un pain bis, con-forme aux prescriptions de l'Académite de Médecione et au texts veté par la Chambre, le 13 décembre, sera recem-mandée à tous. Ce pain, acclusivement vendu par 3 et 4 livres, sera effert aux consormateurs avec une différence de prix appréciable;



NOTRE CONCOURS LE DERNIER VOYAGE



être sacrifiées aux toles de la Noët. — Notre photo montre une . charrette de condamnées à mort.

Lire, en cinquième page : « LE RÉVEIL AGRICOLE »

LE CHATEAU D'IF A VENDRE

